



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 2 février 2026** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

**Sont présents(es) :** Mme Maureen Bédard , Conseillère  
M. Raymond Bureau , Conseiller  
M. David Hogan , Conseiller  
M. Thomas Lavalée , Conseiller  
M. Brent Montgomery , Maire  
Mme Dorothy Noël , Conseillère

**Sont absents(es) :** Mme Shelley MacDougall , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière  
Véronique Charbonneau, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire  
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Séance ordinaire du 12 janvier 2026
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
  - 6.1. Adoption du règlement 281 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026
  - 6.2. Avis de motion concernant le règlement 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
  - 6.3. Dépôt du projet de règlement no 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
7. Administration
  - 7.1. Nomination par le maire des champs de responsabilités des élus
  - 7.2. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
  - 7.3. Embauche d'une coordonnatrice 55+ et vie communautaire - Geneviève Robitaille
  - 7.4. Résolution pour nommer Mme Heidi Lafrance pour siéger au conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier
  - 7.5. Résolution autorisant la signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec pour la gestion du programme de supplément au loyer - Les habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier
8. Finances
  - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de janvier 2026
  - 8.2. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 8.3. Résolution pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
9. Sécurité publique
  - 9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour janvier 2026
  - 9.2. Priorités d'action en matière de service policier
  - 9.3. Résolution pour autoriser le maire à signer l'Entente de service de premiers répondants niveau 3
10. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2026
- 11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.2. Offre de services pour un accompagnement stratégique pour la réfection du jeu d'eau au parc municipal
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

## 1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

## 01-02-2026 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour en reportant les points suivants à une séance ultérieure:

### 6.2 Avis de motion concernant le règlement no 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

### 6.3 Dépôt du projet de règlement 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

### 7.5 Résolution autorisant la signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec pour la gestion du programme de supplément au loyer - Les habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier

Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

## 3. Adoption des procès-verbaux

## 02-02-2026 3.1. Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 12 janvier 2026.

## 4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

## 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

## 6. Avis de motion et règlements

## 03-02-2026 6.1. Adoption du règlement 281 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2026;

Considérant qu'un projet de règlement no 281 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2026;

Considérant qu'une copie du règlement no 281 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante: taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement no 281 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026.

## **6.2. Avis de motion concernant le règlement 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

## **6.3. Dépôt du projet de règlement no 282 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

## **7. Administration**

04-02-2026

### **7.1. Nomination par le maire des champs de responsabilités des élus**

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les champs de responsabilités suivant pour les élus:

Siège no 1 – Conseillère Shelley MacDougall :

- Gestion financière et administrative
- Sécurité publique (service de police, nuisances)
- Ressources humaines
- Centre communautaire Valcartier (administration)

Siège no 2 – Conseiller Raymond Bureau :

- Transport – Voirie municipale (réseau routier, déneigement, éclairage des rues)
- Projets d'immobilisations

Sièges no 3 – Conseillère Maureen Bédard :

- Urbanisme
- Hygiène du milieu (PGMR)
- CBJC

Siège no 4 – Conseiller Thomas Lavalée :

- Sécurité publique – Service de sécurité incendie
- Ressources humaines
- Centre communautaire Valcartier (administration)

Siège no 5 – Conseillère Dorothy Noël :

- Sports, loisirs, culture et vie communautaire
- Bibliothèque
- Patrimoine

Siège no 6 – Conseiller David Hogan :

- Environnement (contrôle insectes piqueurs)
- Groupes communautaires et écoles
- Agriculture (CPTAQ, marché public)

### **7.2. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle*. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* portant le numéro 218 a été abrogé le 8 septembre 2025 et remplacé par le règlement no 280. Ce règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2025. Des contrats ont été octroyés par demande de prix, de gré à gré, par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs et par appel d'offres public via le

Système électronique d'appels d'offres (SEAO). Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement. Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus a été déposée sur le site internet de la Municipalité. La liste des appels d'offres par invitation et public ainsi que les contrats de gré à gré est disponible sur le site du SEAO. Le Règlement de gestion contractuelle est également disponible sur le site internet de la Municipalité. Ceci fait état du rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025.

05-02-2026

**7.3. Embauche d'une coordonnatrice 55+ et vie communautaire - Geneviève Robitaille**

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE nommer Mme Geneviève Robitaille comme coordonnatrice 55+ et vie communautaire pour le Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un horaire de 28h par semaine, et ce, à compter du 5 janvier 2026. Il y aura une période probatoire de 3 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent.

06-02-2026

**7.4. Résolution pour nommer Mme Heidi Lafrance pour siéger au conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier**

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, pour siéger sur le conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier.

**7.5. Résolution autorisant la signature d'une entente avec la Société d'habitation du Québec pour la gestion du programme de supplément au loyer - Les habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**8. Finances**

07-02-2026

**8.1. Compte fournisseurs pour le mois de janvier 2026**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026 totalisant la somme de 122 574,37 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

08-02-2026

**8.2. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 080122, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 500 \$ pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

09-02-2026

### 8.3. Résolution pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier et au centre de services scolaire de la Capitale et/ou Central Québec.

## 9. Sécurité publique

### 9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour janvier 2026

13 appels ont été reçus pendant le mois de janvier 2026:

5	Médical
0	Accident
3	Alarme incendie (entraide)
0	Fausse alarme
5	Divers
0	Travaux publics - urgence

10-02-2026

### 9.2. Priorités d'action en matière de service policier

ATTENDU QU'annuellement la Sûreté du Québec demande à la Municipalité d'identifier ses priorités d'action en matière de service policier en vue de préparer leur plan d'action sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE soumettre les priorités suivantes à la Sûreté du Québec pour l'année 2024 :

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes, en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires.
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse et la nuisance par le bruit et aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier.
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec et les citoyens.
5. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
6. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
7. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour la sécurité des usagers.

11-02-2026

### 9.3. Résolution pour autoriser le maire à signer l'Entente de service de premiers répondants niveau 3

ATTENDU QUE la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2) (LSPU) vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

ATTENDU QU'une entente de services premiers répondants doit être conclue conformément à la LSPU qui prévoit notamment les rôles, obligations et responsabilités de chacune des parties, les mécanismes de reddition de compte et les standards de performance attendus de la Municipalité et les rapports que la Municipalité doit fournir;

ATTENDU QUE les services de premiers répondants ne visent pas à remplacer les services ambulanciers, mais sont plutôt un autre acteur dans la chaîne d'intervention préhospitalière;

ATTENDU QUE l'entente à conclure découle des initiatives stratégiques du Plan d'action gouvernemental (2023-2028) en matière de services préhospitaliers d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire Brent Montgomery à signer l'Entente de service de premiers répondants niveau - 3 avec Santé Québec.

## 10. Travaux publics et hygiène du milieu

### 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

## 11. Urbanisme et environnement

### 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2026

Un total de 9 permis a été délivré pour le mois de janvier 2026:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
<b>Permis</b>			
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	1	10 000,00 \$	35,00 \$
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	1	0,00 \$	75,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	1	3 000,00 \$	65,00 \$
Construction nouvelle résidence	2	1 500 000,00 \$	400,00 \$
Installation septique	2	30 148,00 \$	200,00 \$
Puits	2	58 000,00 \$	200,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>1 601 148,00 \$</b>	<b>975,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>1 601 148,00 \$</b>	<b>975,00 \$</b>

### 11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## 12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

### 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Véronique Charbonneau fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

12-02-2026

### 12.2. Offre de services pour un accompagnement stratégique pour la réfection du jeu d'eau au parc municipal

ATTENDU QUE le jeu d'eau au parc municipal est désuet et qu'il doit être remplacé;

ATTENDU QUE la préparation des documents d'appels d'offres pour ce projet est prévue pour 2026 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget de 2026;

ATTENDU QUE la construction est prévue pour 2027;

ATTENDU QUE des offres de services ont été demandés auprès de trois firmes pour accompagner la municipalité dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE mandater la firme Impak360 pour un accompagnement stratégique pour la réfection du jeu d'eau du parc municipal pour un montant de 15 150\$ excluant les taxes.

## 13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 28 janvier 2026.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 18 février 2025 à 19h.

## 14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## 15. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**16. Levée de la séance**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h.

Brent Montgomery  
Maire

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*